



# Avis à la population

18 juin 2010

## Restriction de la consommation d'eau et d'électricité

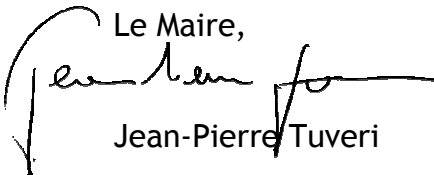
Suite aux intempéries de ces derniers jours, un arrêté préfectoral a été pris interdisant l'utilisation d'eau du robinet à des fins de consommation humaine (boisson, préparation de salades et crudités, lavage des dents).

En conséquence, la commune prolonge le dispositif de distribution d'eau en bouteille, mis en place dès hier. Ce service est ouvert aujourd'hui et demain de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, dans les locaux de l'ancien hôpital (entrée côté Rue de la Résistance). Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, les bouteilles seront délivrées à raison d'une par personne (1,5l). En revanche, les commerces locaux disposent toujours de stocks.

Par ailleurs, les services vétérinaires de Draguignan recommandent, pour la cuisson des aliments, de faire bouillir l'eau pendant plus de 10 minutes et de ne pas utiliser d'eau présentant une odeur suspecte.

Enfin, les coupures électriques que vous avez subies la nuit dernière ont été rendues nécessaires par les dommages subis par les postes Haute-Tension de Trans-en-Provence et de Draguignan toujours « hors service » à l'heure actuelle. En conséquence, la Préfecture doit prendre des mesures afin d'éviter les surconsommations sur le réseau départemental. A ce titre, l'éclairage public pourra être partiellement ou totalement interrompu, comme ce fut le cas la nuit dernière, et il vous est demandé de limiter votre consommation électrique au strict nécessaire.

Des informations complémentaires seront fournies ultérieurement sur le site internet de la ville, par voie d'affichage et par voie de presse.

Le Maire,  
  
Jean-Pierre Tuveri